

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2016 à 18 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Michel GOUGET, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Michel CROIZER, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Marie-Hélène TONIN, Hervé REY, Stéphanie CHAMBE.

Absentes Excusées : Catherine PEJU, Muriel CHENOUIARD-GAUTIER.

Absent : Jean MATHIEU.

Secrétaire de séance : V.CROZET.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

SUBVENTION CCAS : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la vente de la maison Peyron, une partie du montant doit être reversé à des associations caritatives. Monsieur le Maire propose de verser la somme de 50 000 euros au CCAS, qui se chargera d'étudier le reversement de 25 000 euros, sachant que 25 000 euros seront conservés sur le budget du CCAS pour des actions locales. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

BAISSE DU LOYER DES LOGEMENTS : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer quant à la baisse du loyer des logements T4 situés « Place du Centre » et « Les Jardins de la Cure ». Le conseil décide à l'unanimité de fixer les loyers à 550 euros au 1 mars 2016 sans les charges.

COMMISSION DE TRANSFERT DE CHARGES : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal ce qu'est la commission de transfert de charges qui avait été adopté par la communauté de communes en 2001. Il précise que la loi de finances rectificatives pour 2014, promulguée le 29 décembre 2014, a introduit en son article 34 un assouplissement des règles de révision de ces attributions de compensation au sein des groupements à fiscalité professionnelle unique.

Monsieur le Maire expose qu'en raison du remboursement annuel aux communes, par la communauté de communes, de la charge correspondant à l'entretien de la voirie communautaire, aux termes d'une convention à intervenir, il est nécessaire, compte tenu des moyens budgétaires actuellement disponibles, de neutraliser cette nouvelle dépense par la modification de l'attribution de compensation à compter du 1 janvier 2016.

Monsieur le Maire propose le nouveau montant de l'attribution de compensation pour la commune qui est évalué en fonction de la longueur de la voirie communautaire qui est de 24 kms pour notre commune.

Le nouveau montant de l'attribution de compensation sera donc de :

Charge d'entretien de la voirie communautaire : 33 600,00 euros

Attribution de compensation actuelle : 8 040,16 euros

Attribution de compensation nouvelle : 41 640,16 euros.

Sachant que la commune récupérera en fin d'année la somme de 33 600 euros de la communauté de communes suivant les frais de mise à disposition du matériel est des employés communaux sur les chemins communautaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette nouvelle attribution de compensation et sa convention.

SCHEMA DE MUTUALISATION : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma de mutualisation. Il s'agit d'un rapport permettant de mettre en œuvre pendant toute la durée du mandat la mutualisation des services entre la communauté de communes et les communes.

Dans ce projet de mutualisation nous retrouverons :

- La mise à disposition de moyens,
- La constitution de services communs,
- La mise en commun de moyens.
- Mutualisation de la loi NOTRe
- Les contextes et enjeux du schéma de mutualisation,
- Les actions du schéma de mutualisation (2015-2020),
- Les modalités de pilotage et le suivi de la mutualisation.

Ce schéma est adopté à l'unanimité.

PARKING BUREAUX LA MADELEINE : Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis pour les travaux de réfection et de mise aux normes du parking vers les bureaux de la Madeleine. Le conseil accepte à l'unanimité ces travaux. Un autre devis sera demandé.

Travaux des Commissions :

- **Conseil municipal d'enfants :**
 - Le choix d'un totem indiquant les écoles a été choisi et sera posé vers l'école publique et l'école privée
 - Prévoir une sortie pour visite de l'Hôtel du Département avec le conseil municipal d'enfant
 - Participation à la plantation de fleurs aux abords des écoles un mercredi après-midi.
 - Visite du centre d'enfouissement et de tri.

- **Commission Economique :**
 - Prochaine réunion le jeudi 3 mars 2016 à 17 heures en Mairie,
 - Visite de la SEMCODA le vendredi 4 mars 2016 pour le terrain Second.

- **Commission Transport :**
 - Michel Croizer fait un point sur le transport solidaire intercommunal. Une cinquantaine de personnes sur le canton utilisent ce service.
 - Une précision est donnée quant à la suppression à la prochaine rentrée des navettes pour les écoles du primaire.

Le conseil municipal

- Donne son accord à l'unanimité pour la reprise du chemin du lotissement Laval dans la voirie communale.
- Marie-Hélène TONIN donne un premier résultat sur le recensement qui vient de se terminer sur la commune. La population municipale approximative (résultat de la collecte sous réserve d'ajustement par l'INSEE) est de 1424 habitants. Au 1 janvier 2013 la population municipale était de 1 322 habitants. A ce chiffre il faudra ajouter la population comptée à part (étudiants, personne en maison de convalescence, etc...).
- Prend connaissance de la marche des Monts du Lyonnais du samedi 27 février 2016 entre St Symphorien sur Coise et Chazelles sur Lyon.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 50.

Prochain Conseil Municipal le Jeudi 31 Mars 2016 à 20 h 00

